

## académie Aix-Marseille

# RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA DEUNESSE MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERGEUR. Vu l'article L214-5 du code de l'Éducation.
DE LA RECHERCHE
EL DE L'ENNOVATION

Vu les articles D211-10 et D211-11 du code de l'Éducation

Vu la consultation du comité technique académique en date du 23 novembre 2018.

Vu la délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-D'azur en date du 14 décembre 2018.

#### Rectorat

Secrétariat général

Téléphone 04 42 91 71 22

Mél. ce .sa @ac-aix-marseille.fr

**Place Lucien Paye** 13621 Aix-en-Provence cedex 1

### ARRÊTE

Article 1 : A compter de la rentrée scolaire 2019, les districts de recrutement pour le lycée L'EMPERI (Salon-de-Provence) sont déterminés comme indiqué en annexe. Les élèves dont les représentants légaux résident dans la zone indiquée bénéficient d'une priorité d'inscription, priorité s'exerçant dans les limites des possibilités d'accueil du dit lycée. Si celle-ci ne permettait pas l'accueil de la totalité des élèves du secteur, une solution sera recherchée dans un lycée de proximité.

Article 2 : Dans la limite des places restantes disponibles après l'inscription des élèves résidant dans la zone de desserte du lycée, les élèves ne résidant pas dans cette zone peuvent y être inscrits sur autorisation de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par le directeur académique des services de l'Éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence le, 0 6 MARS 2019

Bernard BEIGNIER

0	
5	
1	
_	
COIGII	
3	
0	
Ü	
=	
2	
ווכוווו	
L)	
7	
5	
3	

Code	000000	Code	Sign	Code RNE lycée de		
commune		IRIS	SINI	secteur RS 2019	Nom lycee de secteur KS 2019	Commentaire
13003	Alleins			0130160D	EMPERI (L')	
13006	Aureille			0130160D	EMPERI (L')	
13008	Aurons			0130160D	EMPERI (L')	
13009	La Barben			0130160D	EMPERI (L')	
13024	Charleval			0130160D	EMPERI (L')	And the second s
13049	Lamanon			0130160D	EMPERI (L')	
13069	Pélissanne			0130160D	EMPERI (L')	
13084	La Roque-d'Anthéron			0130160D	EMPERI (L')	the second secon
13103	SALON-DE-PROVENCE	0103	Blazots	0130160D	EMPERI (L')	
13103	SALON-DE-PROVENCE	0104	Bressons	0130160D	EMPERI (L')	The state of the s
13103	SALON-DE-PROVENCE	0106	Canourgues	0130160D	EMPERI (L')	provided the contract and an internal distriction distriction distriction of the contract of the properties and the contract of the contract o
13103	SALON-DE-PROVENCE	0101	Centre Ville-Republique	0130160D	EMPERI (L')	
13103	SALON-DE-PROVENCE	0109	Francou-Lauzard	0130160D	EMPERI (L')	
13103	SALON-DE-PROVENCE	0107	Les Jardins-Le Touret-Sud	0130160D	EMPERI (L')	
13103	SALON-DE-PROVENCE	0114	Les Viougues Est-Magatis	0130160D	EMPERI (L')	The second secon
13103	SALON-DE-PROVENCE	0112	Les Viougues Ouest	0130160D	EMPERI (L')	
13103	SALON-DE-PROVENCE	0102	Pilon Blanc-Pavillon	0130160D	EMPERI (L')	experimental community and provide the contract of the contrac
13103	SALON-DE-PROVENCE	0105	Saint-Norbert-Talagard	0130160D	EMPERI (L')	The second control of the second seco
13103	SALON-DE-PROVENCE	0115	Salon Ouest	0130160D	EMPERI (L')	
13103	SALON-DE-PROVENCE	0108	Vert Bocage-Pont d'Avignon	0130160D	EMPERI (L')	
13105	Sénas			0130160D	EMPERI (L')	Commune en double secto : LYC L'Emperi / Ismael Daunhin
13115	Vernègues			0130160D	EMPERI (L')	

Décembre 2018

Annexe 8 ter